

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-016

du 02 juillet 2020

n°016

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL.

POUVOIRS (6) : Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Élisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1) : David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Achat en ligne de fournitures administratives - Formation d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault - Autorisation de signer le marché

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, la Commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault souhaitent acheter en ligne des fournitures administratives nécessaires au fonctionnement de leurs services.

C'est pourquoi la formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces trois personnes publiques.

L'estimation globale du marché s'élève à 183 333,33 € HT soit 220 000 € TTC pour 48 mois (4 ans) :

- pour la Ville de Châtellerault : 12 500 € HT soit 15 000 € TTC/an

- pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault : 25 000 € HT soit 30 000 € TTC/an

- pour le CCAS de Châtellerault : 8 333,33 € HT soit 10 000 € TTC/an

Le marché sera conclu sans montant maximum.

VU les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes,

VU les articles R. 2124-1 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-016

du 02 juillet 2020

n°016

page 2/2

CONSIDERANT la volonté de la Commune, de la CAGC et du CCAS de mutualiser leurs procédures d'achat pour répondre à leurs besoins communs

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un des membres du groupement pour mener toute la procédure de passation des marchés pour le compte de l'autre membre ;

CONSIDERANT la nécessité d'une consultation par appel d'offres ouvert,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la Commune de Châtellerault, de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et du CCAS de Châtellerault pour le marché d'achat de fournitures administratives en ligne,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault pour mener la procédure de passation des marchés,
- d'approuver la désignation de la commission d'appels d'offres de Grand Châtellerault comme commission d'appels d'offres du groupement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché, d'un an à compter du 1^{er} novembre 2020, reconductible en 2021, 2022 et 2023 jusqu'au 31 octobre 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

